

Compte rendu de réunion

Quartier n°2, salle Georges BRASSENS le 16 Septembre 2009

52 riverains étaient présents à cette réunion

Début 20h30, fin 22h30

Bureau : Marie-Madeleine Giuganti ; Hélène Peralta ; Karim Karoui ; Jacques Loudot ; Michel Noël

A/ Travaux chemin de la justice :

1. Il serait souhaitable qu'un document simple, en forme de plan, indique ce qui doit être réalisé dans cette rue, en effet plusieurs personnes ayant assisté à la présentation du projet sont surpris par la réalisation, ex au carrefour rue Paul FORT et chemin de la justice (devant le square).
2. Des ralentisseurs ou passages alternés ont été évoqués, les riverains souhaitent être associés à cette décision, tant sur le principe, les emplacements et le nombre.
3. Les riverains situés en contrebas du niveau de la route sont inquiets en cas de fortes précipitations, et souhaitent connaître les emplacements de bouches d'évacuation
4. Malgré une cession de terrain situé près du n°18, les riverains habitants dans l'impasse ne peuvent tourner pour prendre le chemin de la justice en direction du square.
5. Nécessité de connaître à l'avance les dates de coupure électrique pour les différents raccordements.
6. Devis trop onéreux reçus par les riverains concernés par les tranchées à l'intérieur de leur propriété
7. Les riverains souhaitent avoir connaissance de la configuration des emplacements pour sortir en véhicule de leur propriété, sur le chemin de la justice (bateau)
8. Afin d'avoir une visibilité sur la route et les panneaux d'affichage qu'en est-il de l'emprise au carrefour chemin de la justice, chemin du moulin à vent (transformateur)
9. Il est souhaitable qu'un des membres de la commission soit présent aux réunions de chantier, afin que la commission remplisse pleinement son rôle d'interface entre riverains et la Mairie

B/ Questions : chemin du moulin à vent

1. La vitesse des véhicules sur cette route est trop rapide, une solution envisagée par le Maire, lors d'une conversation informelle avec un riverain serait d'installer rapidement quelques passages alternés, cette solution répondrait aux attentes des riverains de cette route. Il serait souhaitable de ne pas attendre la fin des travaux, du chemin de la justice.
2. Dans le prolongement du chemin de hautes pommeraies, un petit chemin existait pour rejoindre le chemin des bezones, chemin des coquilles, un riverain de ce chemin se l'est approprié celui-ci en posant un obstacle en travers. Pour une cohérence il serait souhaitable de rattacher ce chemin au quartier Paul Fort
3. Ce chemin devrait être nettoyé, sa largeur établie, et pourrait être emprunté par les riverains ne souhaitant pas descendre la rue Paul FORT, o les passages des véhicules et la largeur du

trottoir ne facilitent pas le passage d'un piéton, lorsque que le stationnement d'un véhicule n'est pas sur le trottoir...

C/ Questions : Rue Paul FORT

1. Pour gérer le problème des chemins de la perrière et des chaperons, débouchant sur la rue Paul FORT la réalisation de deux passages alternés permettrait de réduire la vitesse des véhicules empruntant la rue Paul FORT. Un essai avait été réalisé, les panneaux sont encore en place, pour l'un deux. Le stop installé chemin de la perrière est dangereux, sans un passage alterné. Son marquage au sol n'est pas à la bonne place.
2. Où en est le projet immobilier du bas de la rue Paul FORT ? car devant cette indécision, des habitations ne réalisent plus de mise à niveau, ou semblent abandonnées.

D/ Généralités

1. Un projet d'ensemble, concernant la vitesse des véhicules est une priorité pour la sécurité des riverains et surtout des enfants empruntant ces routes matin, midi et soir.
2. La réalisation de passages alternés modifierait ou découragerait le comportement des conducteurs.
3. La rue Paul Fort par sa dangerosité, trottoir peu large, voiture en stationnement, circulation rapide, chute d'arbres coté nord ne permet pas à des piétons de circuler en toute sécurité. La création d'un deuxième trottoir plus large, en consolidant le versant nord ne sera envisagé que plus tard, c'est pour cela que le chemin des coquilles et le chemin des ballades devraient être nettoyés pour permettre **à des piétons** de circuler
4. L'interdiction aux véhicules de plus de 3.5T dans différentes zones, qui par la structure de la route ne peut supporter ce poids sans dégradation
5. Où en est le P.L.U ? Qu'en est 'il des zones préemptées ? « *Réserver une zone en vue d'un équipement public Socioculturel (en face du square Tourangelle).* »
6. Quels sont les objectifs en termes de délai et de réalisation ?
7. Réalisation d'un projet sur les travaux futurs ; chemin du moulin à vent ; rue Paul FORT, allée des pommeraies..... il est nécessaire d'avoir un schéma d'ensemble
8. Ce quartier a toujours été boisé, mais devant la possibilité de construction, sur une surface moindre, ces arbres disparaissent ; Ne devait on pas pour un arbre abattu avoir un arbre planté. ! Il est souhaitable de conserver ces essences, qui participent au poumon de notre ville.
9. **Un blog sera réalisé**, afin de répondre aux souhaits des participants, de communiquer efficacement et rapidement, nous demanderons à Mr le Maire de diffuser l'adresse informatique de consultation sur le « forgeron » et l'affichage en ville
10. Quelques riverains souhaitent que le ramassage des espaces verts soit prolongé jusqu'en décembre.